

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE481

présenté par

M. Potier, Mme Laurence Dumont, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la première phrase de l'alinéa 62, insérer les trois phrases suivantes :

La France s'engage à favoriser la participation effective des personnes en situation de vulnérabilité, et à « ne laisser personne de côté », selon le principe onusien au cœur de l'agenda 2030. La France, grâce à une approche inter-sectionnelle reconnaissant que plusieurs discriminations peuvent être expérimentées par une même catégorie de personne, veillera à favoriser la participation effective des personnes traditionnellement les plus exclues, y compris les filles et adolescentes, qui de par leur sexe et leur âge, expérimentent davantage de barrières empêchant la réalisation effective de leurs droits et leur pleine participation aux processus de décision. La France reconnaît les filles, adolescentes, jeunes femmes et femmes comme des actrices à part entière des dynamiques de transformation sociale en ne les considérant pas uniquement comme des bénéficiaires de l'aide, et favorise leur participation authentique dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes et politiques publiques les concernant.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à compléter la priorité transversale relative au respect des droits humains. Il est ajouté plusieurs mentions notamment concernant les personnes en situation de vulnérabilité. Le présent amendement vise à renforcer l'approche fondée sur les droits humains et sa transversalisation, en reconnaissant les filles, adolescentes, jeunes femmes et femmes comme des actrices à part entière des dynamiques de transformation sociale en favorisant leur participation authentique dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes et politiques publiques. Il s'agit de sortir de la logique les considérant uniquement comme des bénéficiaires de l'aide.

Cet amendement a été inspiré de propositions du collectif d'ONG Coordination Sud.